

GRADE 1000R est un article au sens des réglementations REACH (Règlement (EC) n° 1907/2006) et CLP (Règlement (EC) n° 1272/2008). Les Fiches de données de Sécurité ne sont pas exigibles pour les articles. De plus, cet article, pour lesquels des informations de sécurité sont données, ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes, des substances dont l'utilisation est restreinte par la Commission ou de substances sur la Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorization. Même si cet article n'est soumis à aucune obligation de classement ou de label (Art 4 du règlement (CE) n° 1272/2008), Promat a décidé de fournir plusieurs informations sur l'identification, les mesures de premiers secours, le contrôle de l'exposition, l'élimination et le transport. Ces informations de sécurité sont à destination des utilisateurs industriels et professionnels pour une utilisation sécuritaire de cet article.

RUBRIQUE 1: Identification de l'article et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Article
Nom du produit	: GRADE 1000R
Type de produit	: Isolant microporeux pour les hautes températures, Famille : 1000R et produits associés. Valide pour : MICROTHERM® PANEL-1000R, MICROTHERM® (SEMI-)OVERSTITCHED-1000R, MICROTHERM® (SEMI-)QUILTED-1000R, MICROTHERM® SLATTED-1000R, MICROTHERM® MPS, MICROTHERM® FBK, MICROTHERM® SLIM&LIGHT, MICROTHERM® FLOPPY, PROMALIGHT®-1000R, PROMALIGHT® MACHINED PARTS-1000R, AEROGUARD®-160 SD/ED/HD, AEROGUARD®-190 SD/ED/HD, AEROGUARD®-220 SD/ED/HD
Groupe de produits	: L'isolation à haute température.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de l'Article et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisation de l'article

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Fonction ou catégorie d'utilisation	: L'isolation à haute température.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Microtherm N.V.
Industriepark-Noord 1
9100 Sint Niklaas - BELGIUM
T +32 3 7601980 - F +32 3 760 1999
info@microtherm.be - www.promat-industry.com

Autres

Etex Building Performance BV
Vleugelboot 22
3991 CL Houten - THE NETHERLANDS
T +31 30 241 0770 - F +31 30 241 0771

Autres

Promat UK Limited
B1 The Innovation Centre, Pilsworth Road - Heywood Distribution Park
Pilsworth Road
OL10 2TS Heywood - UNITED KINGDOM
T +44 (0)800 588 4444
sales@promat.co.uk

Autres

Etex France Building Performance S.A.
500 rue Marcel Demonque, Agroparc - CS70088
84915 Avignon Cedex 9 - FRANCE

Autres

Promat Inc. USA
1731 Fred Lawson Drive
37801 Maryville, TN - UNITED STATES
T +1 888 681 0155 - F +1 865 681 0016
industryUS@promat.com - www.promat.com/en-us/industry

Autres

Etex Building Performance N.V.
Bormstraat 24
2830 Tiselt - BELGIUM
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09
info@promat-international.com - www.promat-international.com

Autres

Etex Building Performance GmbH
Scheifenkamp 16
40878 Ratingen - GERMANY
T +49 (0)2102 493 0 - F +49 (0)2102 493 111
mail@promat.de - www.promat.de

Autres

Promat Ibérica S.A.
C/ Velazquez, 47 - 6° Izquierda
28001 Madrid - SPAIN

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

T +33 (0)432 44 44 44

fds.efbp@etexgroup.com - www.promat.fr

Autres

Promat S.p.A.

Via Provinciale 10

24040 Filago (BG) - ITALY

T +39 035 99 37 37 - F +39 035 39 42 40

industria@promat.it - www.promat.com/industry

Autres

Promat d.o.o.

Trata 50

4220 Skofja Loka - SLOVENIA

T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450

info@promat-see.com - www.promat-see.com

Autres

Promat TOP Sp. z.o.o.

ul. Przeclawska 8

03-879 Warszawa - POLAND

T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290

top@promatop.pl - www.promatop.pl

Autres

Promat Japan Corporation

Hulic Kakigaracho Bldg., 1-28-5 Nihonbashi Kakigara-cho, Chuo-ku

103-0014 Tokyo - JAPAN

T +81-3-3808-2820

sales@promat.jp - www.promat.com/ja-jp/industry

T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97

info@promat.es - www.promat.es

Autres

Etex Nordic A/S

Vendersgade 74,3

7000 Fredericia - DENMARK

T +45 7366 1999

Promat-dk@etexgroup.com - www.promat.com/da-dk

Autres

Promat s.r.o.

Ckalova 22/784

16000 Praha 6 - Bubeneč - CZECH REPUBLIC

T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576

promat@promatpraha.cz - www.promatpraha.cz

Autres

Etex Middle East LLC

Plot No. 597-921 Dubai Investment Park 2

123945 Dubai - UNITED ARAB EMIRATES

T +971 4 885 3070 - F +971 4 885 3588

info@promatfp.ae - www.promatmiddleeast.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

: Veuillez prendre contact avec un centre régional de poison ou un numéro de téléphone d'urgence.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non- urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de l'article

Non applicable : les articles ne sont pas soumis à une obligation de classer (Article 4 du règlement CLP (EC) No 1272/2008)

2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable au regard de la réglementation CLP n° (EC) 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Peuvent se produire: irritation des yeux, irritation des muqueuses et irritation de la peau. Comme avec la plupart des types de poussières nuisibles, l'inhalation excessive de poussière peut provoquer une irritation des bronches. Certains produits de cette famille sont fournis encapsulés dans un emballage tel que tissu de verre tissé, tissu polyester non tissé, film PE, film aluminium et feuille de mica; Certaines fibres, fibres de verre, ou certains matériaux de revêtements ou adhésifs utilisés peuvent contenir des fractions organiques susceptibles de se décomposer lors du premier chauffage.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Non applicable

3.3. Article

Composants : Silice amorphe, rutile, fibre de filaments continus

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
Premiers soins après inhalation : Amener à l'air libre et donner à boire de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer les zones affectées à l'eau en prenant soin de ne pas rayer ou frotter. Consulter un médecin si l'irritation ou les symptômes persistent.
Premiers soins après contact oculaire : Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Premiers soins après ingestion : Ingestion peu probable en raison de la forme du produit. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation/eruption passagère. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut causer une irritation passagère des yeux.
Symptômes/effets après ingestion : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Reactivité en cas d'incendie : Le produit est non combustible. Enveloppe : peut être organique ou contenir des composants organiques qui peuvent se décomposer lorsqu'ils sont chauffés à des températures supérieures à 150 ° C, en dégageant des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Réduire à un minimum la production de poussières. Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures antipoussières : Utiliser une protection respiratoire recommandée. Prévenir la propagation de la poussière. Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir la propagation de la poussière.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.
Procédés de nettoyage : Ramasser les petits morceaux. Humidifier les poussières avant leur évacuation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : La manipulation des produits de cette famille de GRADE, en particulier dans une forme encapsulée, il est peu probable de générer d'importantes quantités de poussières dans l'air. Les poussières produites lors de l'usinage et du traitement doivent être aspirées. Les valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail doivent être respectées.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Travailler dans un espace bien ventilé. Utiliser des outils avec système d'évacuation des poussières. Toujours utiliser un équipement de protection respiratoire si les expositions sont probables ou puissent excéder les valeurs limites d'exposition (VLE). Ramasser la poussière avec un aspirateur ou mouiller avec de l'eau avant de balayer.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, couvert et à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

L'isolation à haute température.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

GRADE 1000R	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
	Respectez la limite générale nationale d'exposition à la poussière lors du traitement.

Rutile (1317-80-2)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titane (dioxyde de) # Titaandioxide
OEL TWA	10 mg/m ³
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titane (dioxyde de), en Ti
VME (OEL TWA)	10 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Suisse - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Titandioxid
MAK (OEL TWA) [1]	3 mg/m ³
Remarque	a(mg/m ³) - SSC - UAW - NIOSH, s. 1.8.2

Fibres de verre (65997-17-3)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Verres (fibres ou poussières de) # Glasvezelstof
OEL TWA	10 mg/m ³
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Lors de l'usinage des plaques (forage, sciage, ponçage, etc.), les valeurs limites d'exposition (VLE) sur le lieu de travail doivent être respectées. Vérifier les dernières valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail applicables dans votre pays.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des lunettes de protection en cas de production de poussière lors de l'usinage du produit.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants et des vêtements appropriés pour la protection contre les accidents mécaniques et pour éviter le contact direct avec la peau.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Éviter de respirer les poussières. Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions sont probables ou pourraient excéder les VLE. (Par exemple pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3).

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: brun.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Non applicable
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Non applicable

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible
Distribution granulométrique	: Pas disponible
Forme de particule	: Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Pas disponible
État d'agrégation des particules	: Pas disponible
État d'agglomération des particules	: Pas disponible
Surface spécifique d'une particule	: Pas disponible
Empoussiérage des particules	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas utiliser le produit à des températures supérieures à la température de fonctionnement maximale recommandée.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Isolant principal : thermiquement stable jusqu'aux températures d'utilisation maximales recommandées. Enveloppe : peut être organique ou contenir des composants organiques qui peuvent se décomposer lorsqu'ils sont chauffés à des températures supérieures à 150 ° C, en dégageant des gaz toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Rutile (1317-80-2)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
----------------	--------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Rutile (1317-80-2)

NOEC (aigu)	5600 mg/l
-------------	-----------

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Le produit (même après utilisation au-dessus de la température d'utilisation recommandée) n'est pas classé comme déchet dangereux et peut généralement être éliminés dans un site de décharge normale dûment autorisé à éliminer des déchets industriels.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non réglementé.
N° ONU (IMDG)	: Non réglementé.
N° ONU (IATA)	: Non réglementé.
N° ONU (ADN)	: Non réglementé.
N° ONU (RID)	: Non réglementé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non réglementé.
Désignation officielle de transport (RID)	: Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: Non réglementé.
IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non réglementé.
IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non réglementé.
ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non réglementé.
RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (IATA)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (ADN)	: Non réglementé.
Groupe d'emballage (RID)	: Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé.

GRADE 1000R

Information de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

Transport par voie fluviale

Non réglementé.

Transport ferroviaire

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

15.1.2. Directives nationales

Suisse

Classe de stockage (LK) : NG - Non dangereux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise. 11. Informations toxicologiques.

La classification respecte : ATP 12

EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.